



الجمعية التونسية لجراحة المسالك البولية  
**Tunisian Urological Society**  
**Société Tunisienne d'Urologie**

**Président**

Amin BOUKER

e-mail : aminbouker@gmail.com

**Vice Président**

Nouri REBAI

e-mail : nourirebai10@gmail.com

**Secrétaire Général**

Wisseem HMIDA

e-mail : hmidawisseem@gmail.com

**Secrétaire Général Adjoint**

Mohamed FOURATI

e-mail : drfourati@live.fr

**Trésorier :**

Mohamed HALILA

e-mail : halilamohamed@yahoo.fr

**Trésorier Adjoint**

Mohamed CHERIF

e-mail : drcherifmed@yahoo.fr

**Membres**

Hichem GURERMAZI

e-mail : hichem.guermazi@gmail.com

Mohamed Yassine BINOUS

e-mail : yasbinous@yahoo.fr

**Procès-verbal Assemblée Générale Extraordinaire  
du 29/5/2016**

**Présents :**

38 membres de la STU

**Lieu :**

Salle de réunion Hôtel Russelior Hammamet

**Ordre du jour :**

- Discussion des statuts de la STU
- Annonce de la création des comités

**Discussion de statuts de la STU :**

La réunion a été ouverte par un mot de bienvenue du Dr Amin Bouker président de la STU qui a souligné par la nécessité de réaliser des modifications sur le status actuel de la STU afin de l'actualiser et le rendre plus repondant aux situations flous qui peut le bureau de la STU. surtout en cas de démission d'un membre et les candidatures à l'élection d'un nouveau membre de la STU.

Un point a été soulevé à propos du "Status 2013" qui comprend

certaines lacunes juridiques. Il devra par conséquent être revu et mis à jour Un débat s'est instauré entre les membres présents concernant les différentes propositions exposées par le président de la STU. A la fin il a été voté à majorité les points suivants :

## Président

Amin BOUKER

e-mail : aminbouker@gmail.com

## Vice Président

Nouri REBAI

e-mail : nourirebai10@gmail.com

## Secrétaire Général

Wisseem HMIDA

e-mail : hmidawisseem@gmail.com

## Secrétaire Général Adjoint

Mohamed FOURATI

e-mail : drfourati@live.fr

## Trésorier :

Mohamed HALILA

e-mail : halilamohamed@yahoo.fr

## Trésorier Adjoint

Mohamed CHERIF

e-mail : drcherifmed@yahoo.fr

## Membres

Hichem GURERMAZI

e-mail : hichem.guermazi@gmail.com

Mohamed Yassine BINOUS

e-mail : yasbinous@yahoo.fr

## A. Que faire lors de la démission d'un membre du bureau de la STU ?

1. Le bureau se donne le droit de **refuser une démission** et l'on peut avoir recours au vote au sein du bureau pour valider cette décision.
2. Si la démission est acceptée
  - **Un seul membre** : Rien ne change
  - **2 membres ou plus** :
    - Les membres non élus lors de la dernière AG électorale ne peuvent faire valoir leur droit à intégrer le bureau.
    - Seul Le bureau **peut** convoquer une AGE, s'il le juge nécessaire, afin d'élire d'autres membres. Les membres entrants sont en place pour la durée restante du membre qu'ils remplacent.

## Cas particuliers :

- En cas de démission du trésorier ou du secrétaire général : Le président propose au reste du bureau un nouveau trésorier ou SG.
- En cas de démission du président, les membres restants élisent un nouveau président qui constituera un nouveau bureau selon les statuts de la STU.

## B. Candidatures à l'élection d'un nouveau bureau de la STU :

- Afin de limiter les candidatures de dernière minute, il a été voté lors de l'AGE du 29/6/16 l'ouverture sur le site de la STU d'un « espace candidatures » qui serait accessible à tous les membres **un mois** avant l'assemblée électorale. Chaque urologue pourrait y déclarer sa candidature et expliquer sa motivation et son programme en vue de son élection éventuelle.
- Il a également été voté l'instauration d'une dead-line à ces candidatures une semaine avant l'assemblée électorale. Si cette dead-line arrive à échéance alors que 4 membres au moins sont déclarés, les inscriptions sont closes. S'il y a moins de 4 membres, la dead-line est prolongée jusqu'à réunir 4 candidatures.

Par conséquent ces points seront traduire en arabe et inclut au règlement intérieur de la STU

## Président

Amin BOUKER

e-mail : aminbouker@gmail.com

## Vice Président

Nouri REBAI

e-mail : nourirebai10@gmail.com

## Secrétaire Général

Wisseem HMIDA

e-mail : hmidawisseem@gmail.com

## Secrétaire Général Adjoint

Mohamed FOURATI

e-mail : drfourati@live.fr

## Trésorier :

Mohamed HALILA

e-mail : halilamohamed@yahoo.fr

## Trésorier Adjoint

Mohamed CHERIF

e-mail : drcherifmed@yahoo.fr

## Membres

Hichem GURERMAZI

e-mail : hichem.guermazi@gmail.com

Mohamed Yassine BINOUS

e-mail : yasbinous@yahoo.fr

## Annnonce de la création des comités

le président de la STU a bien souligné l'importance de la création de comités

Toujours dans un but d'innovation, la création de comités scientifiques sur différentes pathologies urologiques est envisagé :

1. Le bureau de la société tunisienne d'urologie (STU) fait appel à candidature par mail à tous les membres ayant réglé leur cotisation. Les candidatures sont closes un mois après l'envoi.
2. Parmi ces membres, le bureau de la STU **désigne** un président de comité sur des critères de travaux, publications ou expérience pratique du sujet. Le choix de ce président doit recueillir au sein du bureau une majorité de voix favorables, le président de la STU ayant deux voix. En cas de litige ou d'égalité, l'avis du président de la STU est souverain.
3. **Le président du comité** propose au bureau 5 membres parmi les appels à candidature.
4. **Le bureau de la STU** approuve (ou pas) les candidatures et doit veiller, **à chaque fois que cela est possible**, à la parité entre les urologues hospitalo-universitaires et ceux de pratique libérale ainsi qu'à la représentation des différentes régions du pays: Le Nord et le grand Tunis, Le Cap-Bon, le Sahel et Kairouan, La région de Sfax et le Sud
5. Les membres du bureau de la STU, ne peuvent faire partie des comités.
6. On ne peut faire partie simultanément de deux comités
7. Il ne peut y avoir plus d'un représentant d'un même service dans un comité
8. Le bureau de la STU peut proposer, **lorsque la spécialité l'exige**, une extension de chaque comité à 10 personnes : 4 membres d'autres sociétés sont ainsi cooptés
9. Les membres du comité ainsi constitué ont un mandat de 3 ans renouvelable une fois.
10. Les membres du comité se réunissent 4 fois par an afin de définir la nature des travaux qu'ils comptent présenter et mettre ce projet à exécution : Recommandations, collaboration avec les autres sociétés, travail prospectif, études nationales, workshops, staffs, forum internet...

## Président

Amin BOUKER

e-mail : aminbouker@gmail.com

## Vice Président

Nouri REBAI

e-mail : nourirebai10@gmail.com

## Secrétaire Général

Wissem HMIDA

e-mail : hmidawissem@gmail.com

## Secrétaire Général Adjoint

Mohamed FOURATI

e-mail : drfourati@live.fr

## Trésorier :

Mohamed HALILA

e-mail : halilamohamed@yahoo.fr

## Trésorier Adjoint

Mohamed CHERIF

e-mail : drcherifmed@yahoo.fr

## Membres

Hichem GURERMAZI

e-mail : hichem.guermazi@gmail.com

Mohamed Yassine BINOUS

e-mail : yasbinous@yahoo.fr

11. Chaque année, en marge du congrès de la STU, les présidents des différents comités sont reçus par le bureau et présentent un ou plusieurs projets. **Le bureau de la STU** se charge d'en sélectionner un et de le programmer pour l'année à venir, soit lors du congrès national, soit lors d'une des 4 journées nationales qu'il organise.
12. Les comités ne sont pas des entités autonomes et doivent soumettre au bureau de la STU toutes leurs activités : Staffs, publications,...
13. Les financements de projets des comités doivent se faire à travers la STU
14. Au bout de trois ans, un nouvel appel à candidature est envoyé par mail. Tous les membres du comité sortant peuvent se représenter **une dernière fois**.
15. Le président sortant peut être reconduit par le bureau s'il a donné satisfaction. A défaut, un nouveau président est désigné, qui choisit les membres de son comité selon les critères définis ci-dessus.
16. Le bureau de la STU peut proposer aux présidents et membres actifs sortants, lorsqu'ils ont été appréciés pour leurs travaux, de devenir des membres honoraires qui peuvent donner des avis consultatifs

La création des comités sont dans les statuts

Les statuts des comités sont ds le règlement intérieur, modifiables par nous

**Dr Wissem HMIDA**  
**Pour le Bureau de la STU**